

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 8 février 2016 portant nomination de membres des conseils départementaux des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

NOR : AFSS1630042A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne;

Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux des Côtes-d'Armor et du Morbihan auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental des Côtes-d'Armor auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bretagne:

Sur désignation de la CFE-CGC

M. THOMAS (Pierre), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. POILVERT (Jean-Pierre).

M. MOUACI (Jean-Michel), en qualité de conseil suppléant, en remplacement de M. THOMAS (Pierre).

Est nommé membre du conseil départemental du Finistère auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bretagne:

Sur désignation conjointe de l'UNAPL/CNPL

M. HUON (Grégoire), en qualité de conseiller titulaire.

Sont nommés membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bretagne:

Sur désignation conjointe de l'UNAPL/CNPL

M. TIMONNIER (Yves), en qualité de conseiller titulaire.

M. DARTOIS (Olivier), en qualité de conseil suppléant.

Est nommé membre du conseil départemental du Morbihan auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bretagne:

Sur désignation de la CFDT

M. BURBAN (Pierre-Yves), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. ROBIC (Yvan).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET